

Communiqué de presse

10 juin 2020

Impact économique du covid-19 et soutien aux entreprises :

LES FOURNISSEURS DE L'HOTELLERIE, DE LA RESTAURATION, DU TOURISME ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL ATTENDENT DES GARANTIES DE LA PART DU GOUVERNEMENT

Le troisième projet de loi de finances rectificative, présenté ce mercredi 10 juin 2020 en Conseil des Ministres, organise, entre autres, le soutien aux entreprises pour lesquelles la reprise d'activité demeurera durablement compromise.

Ce projet de loi doit permettre de rectifier un oubli.

Celui commis dans le cadre du plan de soutien à l'hôtellerie, restauration, tourisme et événementiel du 14 mai dernier, qui a fait l'impasse sur le cas des entreprises qui les approvisionnent, pourtant très dépendantes de leur niveau d'activité et présentes sur tout le territoire.

Ces entreprises, situées à l'amont de ces secteurs, enregistrent depuis le 15 mars, une perte de chiffre d'affaires entre 50 et 100%, qu'elles soient grossistes en produits alimentaires, boissons et fournitures diverses (linges de table et de literie, matériels de cuisine, décoration et communication événementielle), de l'agroalimentaire ou coopératives agricoles.

A ce jour, les perspectives de reprise sont très sombres. La restauration collective (restauration scolaire, universitaires ou restauration d'entreprise) ainsi que l'événementiel public et d'entreprise restent totalement à l'arrêt. La restauration commerciale, quant à elle, peine à reprendre dans un contexte fortement contraint par les mesures de distanciation. Aucune amélioration significative de la situation n'est envisagée avant la rentrée de septembre voire, pour le tourisme et l'événementiel, le printemps 2021.

Aussi, ce qui vaut pour l'hôtellerie, la restauration, le tourisme et l'événementiel, vaut également, à l'identique, pour les entreprises du commerce de gros, de l'agroalimentaire et de la coopération agricole qui les approvisionnent.

Pour ces dernières, faute d'avoir pu bénéficier du plan de soutien du 14 mai dernier, **la situation est extrêmement préoccupante. C'est pourquoi, au vu des mesures du projet de loi de finances rectificative, nous estimons que le compte n'y est pas et nous réclamons pour les entreprises de l'amont des secteurs de l'hôtellerie, restauration, tourisme et événementiel :**

- **le bénéfice des mesures accordées aux** secteurs de l'hôtellerie, restauration, tourisme et hôtellerie, **dans le cadre du plan de soutien du 14 mai ;**
- l'accès à ces aides pour les entreprises ayant perdu **plus de 50% de leur chiffre d'affaires depuis le 15 mars ;**
- le maintien d'un **régime préférentiel de chômage partiel** afin de préserver l'emploi et la capacité de ces entreprises à tenir dans la durée, le temps que la reprise de l'hôtellerie, restauration, tourisme et hôtellerie soit effective.

La survie de nombreuses entreprises amont des secteurs de l'hôtellerie, restauration, tourisme et événementiel **ainsi que la préservation des emplois directs et indirects liés,** sont actuellement en jeu.

A propos de l'ANIA

L'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA) rassemble 35 syndicats métiers et 16 associations régionales, représentatives des 17 723 entreprises alimentaires de France. L'agroalimentaire est le premier secteur économique français avec un chiffre d'affaires de 176 milliards d'euros et le premier employeur industriel avec 427 594 salariés. L'ANIA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'alimentation.

www.ania.net

Contact presse : Sophie Ionascu – sionascu@ania.net - 06 81 17 94 60

A propos de la CGI

A travers l'union de 36 fédérations de la branche, la CGI, Confédération Française du Commerce de Gros et International, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble du négoce : biens d'équipement interindustriels, biens de consommation non-alimentaires et alimentaires.

La CGI représente 150 000 entreprises partout en France (dont 95% de PME), 968 000 salariés et près de 790 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Le secteur recrute chaque année 90.000 personnes.

www.cgi-cf.com

Contacts presse : Fanny Pollet - 06 59 85 95 92 - fpollet@cgi-cf.com / Marion Lambert 06 13 61 74 69 m.lambert@auvray-associés.com

A propos de La Coopération Agricole

La Coopération Agricole est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française. Représentant 40% de l'agroalimentaire du pays, 2300 entreprises coopératives constituent ce mouvement, dont 93% de TPE-PME, partout sur les territoires, en réunissant 3 agriculteurs sur 4 et 190 000 salariés (filiales incluses).

www.lacooperationagricole.coop

Contact presse : Mélodie Deneuve - 06 89 75 30 04 - mdeneuve@lacoopagri.coop

A propos de GECO Food Service, observatoire 360° des marchés de la CHD pour la performance de ses adhérents

Depuis 41 ans, le GECO Food Service réunit des industriels (TPE/PME/Groupes) de transformation alimentaire, équipementiers, fournisseurs de services et produits d'hygiène, tournés vers les marchés de la Consommation alimentaire Hors Domicile. La diversité des produits, équipements, services fournis par les entreprises membres permet une approche transversale et une connaissance globale de l'univers de toutes les restaurations. Observatoire 360° des marchés CHF mutualisé pour la performance de ses adhérents, le GECO Food Service fournit des études, chiffres, datas, de la veille législative/réglementaire, ainsi qu'une expertise technique (restauration durable, nutrition-qualité alimentaire...) - est organisme de formation datadocké pour des formations spécifiques à la CHF et gère des statistiques de vente des industriels sur leurs marchés.

www.gecofoodservice.com

Contact presse : Capucine Barraud-Degouy - 06 64 75 8844 - capucinebarraud@ctempo.fr